

Responsabilité ministérielle

Comme nous approchons de 6 heures—et je ne veux prendre la parole que cinq ou dix minutes à la reprise de la séance—j'aimerais préciser clairement qu'aucun gouvernement n'a fait autant pour la Fonction publique que le gouvernement actuel. Nous avons accordé à certains secteurs le droit de négociation collective, le droit de grève si elle est jugée nécessaire. Nous avons résisté aux demandes de l'opposition qui voulait les priver de ce droit, surtout au moment où les députés d'en face étaient prêts à supprimer ce privilège démocratique sous le prétexte qu'une grève des fonctionnaires nuisait à un parti ou l'autre.

Tout compte fait, nous vivons dans l'un des pays les plus démocratiques au monde et le Canadien moyen admettra des grèves légales plutôt que d'accepter un gouvernement qui empiète à l'excès sur les libertés civiles. Si nous, députés ministériels, avons un parti-pris, c'est celui de voir les fonctionnaires continuer de jouir du droit de grève, pourvu, bien sûr, qu'ils se conforment à la loi. Voilà la politique officielle du parti libéral, et nous verrons si c'est la politique officielle des conservateurs lorsque viendra le moment opportun.

La motion à l'étude ne rime à absolument rien. Je suis surpris que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait déclaré au tout début de son allocution que son parti de deux hommes appuierait l'opposition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Trois.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Quatre.

M. Mackasey: Quatre, alors. De toute façon, j'imagine que la raison qui anime essentiellement le député de Winnipeg-Nord-Centre est la même que celle du député de Grenville-Carleton. On peut dire des néo-démocrates, et encore plus du député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'ils ne perdent jamais espoir. L'honorable député espère vraiment remporter l'élection partielle dans Ottawa-Carleton. C'est pourquoi, quand le député de Grenville-Carleton s'est rassis après avoir prononcé son discours éloquent et persuasif, le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est levé et a pratiquement appuyé tout ce qu'il avait dit. Pour résumer en deux mots, il a dit: moi aussi.

Peut-être suis-je trop soupçonneux. Peut-être l'opposition a-t-elle eu un changement de cœur. Peut-être le sort des fonctionnaires les a-t-il préoccupés pendant toutes ces années. Peut-être cesseront-ils de demander que nous congédions ou mettions à pied des dizaines de milliers de fonctionnaires partout au pays. Peut-être cesseront-ils de reprendre certains des éditoriaux publiés dans des journaux de droite qui disent que la bureaucratie est lancée dans une course effrénée, qu'il y a des milliers de fonctionnaires qui ne devraient pas y être. C'est ce que nous lisons tous les jours. Mais, soudainement, l'opposition est prête à essayer de découvrir qui sont ces milliers de fonctionnaires. Ils sont des gens. Ils sont des électeurs. Ils sont, pour un grand nombre, des résidents d'Ottawa. Si la bureaucratie canadienne s'accroît, c'est parce que nous, Canadiens, voulons plus de services, et si nous voulons que le gouvernement offre plus de services, il a besoin d'une plus grande bureaucratie pour le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

Des voix: Il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: Peut-être le député pourrait-il poser sa question après souper.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je veux demander au ministre si, quand il reviendra à 8 heures, il parlera de la motion, qui a trait à la responsabilité ministérielle.

[M. Mackasey.]

M. Mackasey: Ce sera un plaisir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR CHARGÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI ANTI-INFLATION

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre du Revenu national invoque le Règlement.

M. Cullen: Merci, monsieur l'Orateur. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir au dépôt des documents, afin de déposer le rapport du bureau du Directeur chargé de l'application de la loi anti-inflation.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le ministre a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Jack Cullen (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de leur chaleureux et vibrant appui à ma demande de revenir au dépôt des documents. Je veux donc déposer, aux termes de l'article 41 du Règlement, le rapport, dans les deux langues officielles, du bureau du Directeur chargé de l'application de la loi anti-inflation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Baker (Grenville-Carleton):

Que la Chambre, jugeant inacceptable le comportement du gouvernement, particulièrement sa tendance à rejeter le blâme sur d'autres, réaffirme sa croyance dans l'importance du principe admis de la responsabilité ministérielle et exprime son manque de confiance dans le gouvernement.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, pour l'instant...

M. Paproski: Écoutons la vérité maintenant, c'est Bryce qui nous la dira.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vous avez des partisans de ce côté. Vous n'êtes pas si mauvais.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les seuls qui m'accordent leur appui sont les philatélistes. Ils veulent obtenir leur pli Premier jour.

Une voix: Laissons ça de côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je suis handicapé, car j'ai oublié mes lunettes.

Des voix: Bravo!